



---

# *Questions et réponses*

---

## FORMULAIRES DE DEMANDE AU TITRE DU PAIEMENT D'EXPÉRIENCE COMMUNE (PEC)

### **Q1. Est-il possible de présenter une demande au titre du Paiement d'expérience commune avant le 19 septembre 2007?**

**R1:** Non, le formulaire final et officiel de demande au titre du Paiement d'expérience commune ne sera pas disponible avant le 19 septembre 2007. L'administrateur du tribunal acheminera un formulaire par la poste le 19 septembre, ou peu après, à tous les anciens élèves qui se sont enregistrés au [www.reglementpensionnatsindiens.ca](http://www.reglementpensionnatsindiens.ca) ou par téléphone au 1-866-879-4913. Les formulaires de demande seront également disponibles **après** le 19 septembre 2007 en ligne au [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca) et au [www.irsr-rqpi.gc.ca](http://www.irsr-rqpi.gc.ca).

Tous les formulaires de demande remplis et présentés avant le 19 septembre 2007 **ne sont pas des formulaires officiels**. Ces formulaires non officiels ne peuvent être acceptés et ne permettront pas aux anciens élèves de recevoir leur paiement avant ceux qui remplissent le formulaire officiel après le 19 septembre 2007.

### **Q2: Pourquoi ai-je reçu un formulaire non officiel qui ne peut être accepté?**

**R2:** Selon des informations communiquées au gouvernement par d'autres parties, il semble que des versions non officielles du formulaire de demande aient été distribuées par le Merchant Law Group sans la permission de l'administrateur officiel du tribunal ou du gouvernement du Canada.

### **Q3: Qu'arrive-t-il si j'ai déjà acheminé une demande « non officielle » avec mes documents d'identité?**

**R3:** Service Canada vous retournera cette demande non officielle par la poste dans les prochains jours, accompagnée de vos documents d'identité. Bien que cette demande non officielle ne peut être acceptée ou traitée, les

renseignements que vous y avez consignés peuvent vous être utiles lorsque vous recevrez le formulaire de demande officiel le 19 septembre 2007 (ou peu après).

**Q4: Les anciens élèves pourront-ils obtenir de l'aide une fois que la demande officielle sera disponible le 19 septembre 2007?**

R4: Oui. Service Canada offrira de l'aide à compter du 19 septembre 2007. Un numéro sans frais sera indiqué dans les formulaires de demande au titre du PEC. Ainsi, les demandeurs pourront obtenir de l'aide 24 heures sur 24.

De plus, les centres de services aux clients personnalisés de Service Canada offriront aussi de l'aide pour remplir le formulaire de demande. Veuillez consulter le [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca) pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des endroits où sont situés ces centres, des heures d'ouverture et des services fournis.